

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1066

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Par ailleurs, l'opération Sentinelle, coûteuse et inefficace, sera arrêtée, pour permettre aux armées de se concentrer sur leurs véritables missions. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose de mettre fin à l'opération sentinelle, qui militarise inutilement les actions de police. Cette loi de programmation militaire renforce et protège les libertés publiques. Depuis plusieurs années une tendance dangereuse s'est affirmée : la confusion entre sécurité publique et défense. L'évocation d'un continuum sécurité-défense sert de justification à la militarisation des actions de police et à la restriction des libertés publiques. L'inscription de l'état d'urgence dans le droit ordinaire est emblématique de cette dérive. De même la tentation de recourir à l'armée pour régler toute sorte de problèmes : le maintien de l'ordre en manifestation, dans les « banlieues » selon l'expression stigmatisante a formation des jeunes « décrocheurs », etc.

Cette instrumentalisation inepte des forces armées sera stoppée, ce qui permettra aux soldats de se concentrer sur leurs missions.

L'opération Sentinelle, coûteuse et inefficace, devra donc être arrêtée. Elle use inutilement les soldats et les expose. Elle repose sur l'idée d'un quadrillage total du territoire qui permettrait aux soldats d'intervenir en cas de nécessité. C'est bien entendu illusoire : la lutte contre les attentats ne saurait être une affaire de prise en flagrant délit.